



RÉSOLUTION

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

du 17 janvier 2024 n°49

relancer l'introduction de la technologie DNSSEC et du protocole IPv6 dans l'administration de l'État

Le gouvernement

I. prend note des informations sur la reprise de l'introduction de la technologie DNSSEC et du protocole IPv6 dans l'administration de l'État, contenues dans la partie III du document n° 25/24 ;

II. magasins

1. aux membres du gouvernement et aux chefs d'autres organes de l'administration centrale de l'État qui n'ont pas encore assuré la mise en œuvre de la résolution gouvernementale n° 982 du 18 décembre 2013 sur le rapport sur la mise en œuvre de la technologie DNSSEC et sur la mise en œuvre de la résolution gouvernementale N° 727 du 8 juin 2009, relatif au Rapport sur le passage au protocole Internet version 6 (IPv6), corrige cette situation au plus tard le 31 décembre 2024,

2. cesser de fournir des services d'administration d'État sur le protocole IPv4 aux membres du gouvernement et aux chefs d'autres organes de l'administration centrale d'État à partir du 6 juin 2032,

3. au Ministre de l'Industrie et du Commerce

a) soumettre au gouvernement un rapport de suivi de la mise en œuvre de la technologie DNSSEC et du protocole IPv6 d'ici le 30 juin 2025,

b) chaque année, avant le 30 juin, évaluer l'état de réalisation des conditions d'une transition complète vers le protocole IPv6 et publier cette évaluation sur le site Internet du ministère de l'Industrie et du Commerce,

c) soumettre un rapport au gouvernement sur l'état de préparation de la transition complète vers le protocole IPv6 jusqu'au 31 mai 2027.

Ils réaliseront :

les membres du gouvernement,
responsables d'autres bourses
organes de l'administration de l'État

prof. PhDr. Petr Fiala, Ph.D., LL.M.
premier ministre
signé électroniquement